



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Service de la coordination
des politiques publiques**

**Bureau de la coordination et des
procédures environnementales**

**Arrêté n° 2022-XX du DATE
modifiant le cahier des charges pour
l'exploitation du droit de pêche de l'État
du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2022**

LE PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

**Chevalier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- VU** le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-19-1, L. 435-1 et R. 435-1 et suivants ;
- VU** le décret du 29 mai 2019 portant nomination de Monsieur Jacques Billant, préfet de la région Réunion ;
- VU** l'arrêté ministériel du 20 décembre 2021 portant approbation du modèle de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État dans les eaux mentionnées à l'article L.435-1 du code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2021-2687/SG/SCOPP du 30 décembre 2021 réglementant la pêche des bichiques dans les eaux marines et fluviales de La Réunion ;
- VU** le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022 approuvé le 30 décembre 2021 ;
- VU** le compte-rendu de la réunion de la Commission technique départementale de la pêche du 17 mai 2022 ;
- VU** le résultat de la consultation du public du XX au XX réalisée au titre de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT la nécessité de proposer une offre de pêche amateur légale dans le cadre de la nouvelle réglementation de la pêche des bichiques, en particulier sur des lots de pêche qui n'étaient pas ouverts à la location précédemment ;

SUR PROPOSITION du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État dans les eaux mentionnées à l'article L. 435-1 du code de l'environnement du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022 est modifié comme suit : l'annexe II est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Le préfet,

Voies et délais de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de La Réunion dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**Annexe – Délimitation des lots du droit de pêche amateur aux engins et filets
sur le domaine public fluvial de La Réunion**

Les 13 lots suivants sont ouverts à la pêche :

- Lot 1 : Rivière Saint-Denis
- Lot 2 : Rivière des Pluies
- Lot 3 : Rivière Saint-Jean
- Lot 4 : Rivière du Mât
- Lot 5 : Rivière des Roches
- Lot 6: Rivière des Marsouins
- Lot 7 : Rivière Langevin
- Lot 8 : Rivière des Remparts
- Lot 9 : Rivière Saint-Étienne
- Lot 10 : Rivière des Galets
- Lot 11 : Ravine Charpentier
- Lot 12 : Rivière Sainte-Suzanne
- Lot 13 : Rivière de l'Est

Une licence donne le droit de pêcher sur un lot. Le montant de la licence est fixé à **30 €** indépendamment du lot.

Ces lots sont détaillés ci-dessous :

Lot 1 : Rivière Saint-Denis

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
1	amont	pont de la Délivrance	55.444966	-20.878654	338 242	7 690 499
1	aval	ruelle Jacquemin	55.444179	-20.876659	338 158	7 690 720

Longueur du lot : 230 m

Nombre maximum de licences : 10



Lot 2 : Rivière des Pluies

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
2	amont	extrémité aval du 2ème épi de protection de la rive droite en partant de l'aval, à environ 780 m en amont du trait de côte	55.502632	-20.889434	344 253	7 689 363
2	aval	à l'extrémité amont des ouvrages latéraux de protection de l'embouchure, à environ 270 mètres en amont du trait de côte	55.501718	-20.884969	344 153	7 689 857

Longueur du lot : 510 m

Nombre maximum de licences : 20



Lot 3 : Rivière Saint-Jean

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
3	amont	pont d'accès à la zone de bois rouge	55.629983	-20.917252	357 527	7 686 402
3	aval	au niveau du temple en rive droite, à environ 240 mètres en amont du trait de côte	55.630585	-20.912731	357 586	7 686 903

Longueur du lot : 430 m

Nombre maximum de licences : 15



Lot 4 : Rivière du Mât (uniquement sur le bras central)

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
4	amont	à 470 m en amont du trait de côte	55.696188	-20.979672	364 469	7 679 550
4	aval	à 170 m en amont du trait de côte	55.698665	-20.978199	364 725	7 679 715

Longueur du lot : 300 m

Nombre maximum de licences : 30



NB : Les limites latérales du lot figurant sur la carte sont évolutives selon la mobilité naturelle du cours d'eau. En effet, le bras central peut être amené à se déplacer suite à des épisodes de crue. Les limites amont/aval demeurent en revanche inchangées.

Lot 5 : Rivière des Roches

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
5	amont	limite aval du radier de Beauvallon	55.694162	-21.00578	364 282	7 676 658
5	aval	aval du pont de la N2002	55.696395	-21.005703	364 514	7 676 669

Longueur du lot : 320 m

Nombre maximum de licences : 30



Lot 6 : Rivière des Marsouins

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
6	amont	impasse Leconte de Lisle	55.713413	-21.037157	366 311	7 673 201
6	aval	ligne joignant en rive gauche le croisement de la rue Sully Brunet et de la rue du canal et l'extrémité nord du terrain de sport en rive droite, à environ 150 mètres en amont du trait de côte	55.714951	-21.033663	366 468	7 673 589

Longueur du lot : 420 m

Nombre maximum de licences : 30



Lot 7 : Rivière Langevin

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
7	amont	début du bassin de la cascade Jacqueline	55.64483	-21.383943	359 512	7 634 754
7	aval	à l'amont du 1er cassé naturel (en haut de la falaise)	55.644099	-21.385646	359 438	7 634 564

Longueur du lot : 215 m

Nombre maximum de licences : 10



Lot 8 : Rivière des Remparts

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
8	amont	premier radier fusible	55.618925	-21.382555	356 825	7 634 884
8	aval	170 m en amont du trait de côte	55.619277	-21.383686	356 863	7 634 759

Longueur du lot : 145 m

Nombre maximum de licences : 10



Lot 9 : Rivière Saint-Étienne (uniquement sur le bras naturel principal)

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
9	amont	a 430 m en amont de la LSE soit 660 m du trait de côte	55.407588	-21.299424	334 819	7 643 880
9	aval	à 230 m en amont du trait de côté	55.405384	-21.301788	334 593	7 643 616

Longueur du lot : 430 m

Nombre maximum de licences : 20



NB : Les limites latérales du lot figurant sur la carte sont évolutives selon la mobilité naturelle du cours d'eau. En effet, le bras central peut être amené à se déplacer suite à des épisodes de crue. Les limites amont/aval demeurent en revanche inchangées.

Lot 10 : Rivière des Galets

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
10	amont	à 300 m de la LSE soit 830 m du trait de côte	55.284913	-20.958008	321 683	7 681 545
10	aval	extrémité aval des digues, soit 530 mètres en amont du trait de côte	55.282458	-20.957747	321 428	7 681 571

Longueur du lot : 300 m

Nombre maximum de licences : 20



Lot 11 : Ravine Charpentier

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
11	amont	passage à gué situé entre la piscine et le terrain de football, à environ 430 m du trait de côte	55.552808	-20.898589	349 482	7 688 397
11	aval	trait de côte	55.550548	-20.895541	349 244	7 688 733

Longueur du lot : 430 m

Nombre maximum de licences : 10



Lot 12 : Rivière Sainte-Suzanne

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
12	amont	amont du radier du pont de la N2002, à environ 750 m du trait de côte	55.614307	-20.914433	355 894	7 686 700
12	aval	aval du radier du pont de la N2002, à environ 730 m du trait de côte	55.614457	-20.914263	355 910	7 686 719

Longueur du lot : 20 m

Nombre maximum de licences : 10



Lot 13 : Rivière de l'Est

Limites du lot :

N° lot	Type de limite	Description limite	Coordonnées GPS en rive gauche (WGS84 – EPSG = 4326)		Coordonnées RGR92 en rive gauche (EPSG = 2975)	
			X	Y	X	Y
13	amont	aval du circuit de karting, à environ 1250 m du trait de côte	55.759273	-21.110496	371 140	7 665 121
13	aval	limite de salure des eaux, à 180 m en amont du trait de côte	55.767349	-21.105144	371 975	7 665 720

Longueur du lot : 1070 m

Nombre maximum de licences : 20

